

Ministry of Education

Deputy Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 325-2600
Facsimile (416) 327-9063

Ministère de l'Éducation

Sous-ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone 416 325-2600
Télécopieur 416 327-9063



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directions de l'éducation
Agentes et agents de supervision et secrétaires-trésorières et
secrétaires-trésoriers des administrations scolaires
Directrice des écoles provinciales
Surintendante du Centre Jules-Léger
Présidences des comités consultatifs pour l'enfance en difficulté
(CCED)

EXPÉDITEUR : Kevin Costante
Sous-ministre

DATE : Le 5 avril 2011

OBJET : **Instructions concernant les rapports de 2011 des conseils et
administrations scolaires sur la prestation de programmes et de
services d'éducation de l'enfance en difficulté**

La présente vise à vous informer que vous êtes toujours tenus de rendre public un rapport détaillé sur les programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté actuellement offerts pour répondre aux besoins des élèves de votre conseil scolaire.

Pour être considéré à jour et détaillé, le rapport sur l'éducation de l'enfance en difficulté doit comprendre les éléments définis dans les *Normes concernant les plans de l'enfance en difficulté des conseils scolaires, 2000* ainsi que les protocoles établis dans la note Politique/Programmes (NPP) n° 149.

Les conseils scolaires doivent revoir le rapport préparé pour 2010-2011 et le mettre à jour en apportant les ajouts ou les modifications nécessaires aux sections pertinentes. En rédigeant ou en mettant à jour ce rapport, les conseils et administrations scolaires doivent continuer à consulter leur comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED) respectif, conformément au Règlement 464/97.

Chaque conseil scolaire doit veiller à ce que ces renseignements soient accessibles à tous les membres de sa communauté au début de chaque année scolaire. La majorité des conseils scolaires et certaines administrations scolaires ont affiché leur rapport sur l'éducation de l'enfance en difficulté de 2010 sur leur site Web public.

Afin que le Ministère soit tenu au courant des programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté offerts et de toute modification apportée à votre rapport, vous devez également fournir le lien menant au rapport sur le site Web de votre conseil scolaire. S'il n'est pas possible d'accéder au rapport à partir de ce site Web, vous devez transmettre au Ministère une version électronique ou imprimée du rapport.

Veillez remplir la liste de vérification du rapport sur l'éducation de l'enfance en difficulté de 2011 (annexe A) pour signaler :

- les éléments du rapport de votre conseil scolaire qui comportent des renseignements modifiés concernant les programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté qui seront offerts pour 2011-2012;
- l'ajout de nouveaux renseignements, conformément à la NPP n° 149;
- le mode d'accès au rapport (lien au rapport sur le site Web du conseil scolaire, fichier électronique, copie papier), pour le Ministère et le public.

Veillez remettre au bureau régional d'ici le 1^{er} septembre 2011 une copie de la liste de vérification remplie ainsi que le lien sur le site Web du conseil scolaire, le fichier électronique ou la copie papier du rapport.

Comme vous le savez, la planification de l'éducation de l'enfance en difficulté fait partie intégrante du processus de planification de l'amélioration des conseils, dont l'objet principal est d'améliorer le rendement des élèves. Comme l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans d'amélioration des conseils pour le rendement des élèves doivent tenir compte du rendement des élèves ayant des besoins particuliers, nous vous encourageons à continuer de consulter votre CCED au sujet de ces processus.

Veillez distribuer une copie de la présente note de service à votre surintendante ou surintendant de l'éducation de l'enfance en difficulté. Adressez toute question concernant les rapports au responsable de l'éducation de l'enfance en difficulté de votre région.

Je vous remercie des efforts constants que vous déployez pour appuyer les élèves ayant des besoins particuliers.

Kevin Costante

Annexe A

Liste de vérification du rapport sur l'éducation de l'enfance en difficulté de 2011	
(Conseil ou administration scolaire)	
Cochez uniquement si les renseignements ont été mis à jour pour 2011	
Programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté	
Modèle pour l'éducation de l'enfance en difficulté	<input type="checkbox"/>
Processus du comité d'identification, de placement et de révision (CIPR)	<input type="checkbox"/>
Placements pour l'enfance en difficulté offerts par le conseil	<input type="checkbox"/>
Plans d'enseignement individualisés (PEI)	<input type="checkbox"/>
Personnel de l'enfance en difficulté	<input type="checkbox"/>
Équipement spécialisé	<input type="checkbox"/>
Transport des élèves ayant des besoins particuliers	<input type="checkbox"/>
Planification de la transition	<input type="checkbox"/>
Renseignements provinciaux	
Rôles et responsabilités	<input type="checkbox"/>
Catégories et définitions des anomalies	<input type="checkbox"/>
Écoles provinciales et écoles d'application en Ontario	<input type="checkbox"/>
Renseignements connexes nécessaires pour la communauté	
Méthodes de dépistage précoce et stratégies d'intervention	<input type="checkbox"/>
Évaluations éducationnelles et autres	<input type="checkbox"/>
Coordination des services avec d'autres ministères ou organismes	<input type="checkbox"/>
Services auxiliaires de santé en milieu scolaire	<input type="checkbox"/>
Perfectionnement professionnel	<input type="checkbox"/>
Accessibilité (<i>Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i>)	<input type="checkbox"/>
Guide des parents pour l'enfance en difficulté Lien sur le site Web du conseil menant au guide des parents : _____	<input type="checkbox"/>

Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED)	<input type="checkbox"/>
Renseignements supplémentaires à inclure (2011)	Cochez si ces renseignements ont été inclus
Protocole de collaboration avec des organismes externes concernant la prestation de services par des membres des professions réglementées de la santé, des membres des professions réglementées des services sociaux et des paraprofessionnels (NPP n° 149) affiché sur le site Web du conseil scolaire	<input type="checkbox"/>

<p>Veillez préciser le mode d'accès au rapport sur l'éducation de l'enfance en difficulté, pour le grand public et le Ministère.</p> <p>Site Web du conseil scolaire <input type="checkbox"/> Veuillez indiquer le lien : _____</p> <p>Fichier électronique <input type="checkbox"/></p> <p>Copie papier <input type="checkbox"/></p> <p>Signature de la directrice ou du directeur de l'éducation</p> <p style="text-align: right;">Date _____</p>
